

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-3-2

Séance du vendredi 18 mars 2016

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET REGLEMENT INTERIEUR DES LIGNES REGULIERES DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),
- VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU le Code des transports et notamment l'article L 3111-7 et suivants relatifs aux transports scolaires,
- VU l'article L 213-11 et R.213-3 à R.213-12 du Code de l'Education pour le transport des élèves et étudiants handicapés,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 26 février 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le règlement départemental des transports scolaires ;

- Adopte le règlement intérieur des lignes régulières du Département du Haut-Rhin ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour adapter ultérieurement le règlement des transports scolaires et le règlement intérieur des lignes régulières du Département du Haut-Rhin sur les aspects non financiers.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité